



**PRÉFET
DE LA VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



28 AVRIL 2021

DOSSIER DE PRESSE

**Accord départemental
de Relance
entre l'État et le Conseil
Départemental**

SOMMAIRE

PRÉSENTATION DU PLAN FRANCE RELANCE	p. 3
PRÉSENTATION DES ACTIONS DÉPLOYÉES DU PLAN FRANCE RELANCE	P.3
RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS PUBLICS	p.4
MOBILITÉS DOUCES	p. 4
AMÉLIORATION DE LA RÉSILIENCE SANITAIRE ET COHÉSION SOCIALE	p.5
RENFORCEMENT DES MESURES ENVIRONNEMENT ET LUTTE CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE	p.5
DÉVELOPPEMENT DU TOURISME DURABLE ET RÉNOVATION DE PATRIMOINE	p.5
INCLUSION NUMÉRIQUE	p. 6
SOUTIEN TERRITORIAL AU PLAN DE RELANCE	p. 6

INTRODUCTION

L'État et le Conseil Départemental de la Vienne s'engagent pour investir massivement et de manière coordonnée au moyen de l'accord départemental 2021-2022 de relance.

Cet accord permet de mettre en œuvre le plan national aux fins de lutter contre les effets économiques de la crise sanitaire et d'investir en Vienne pour une économie compétitive, la transition écologique et la cohésion sociale.

Il organise les modalités de financement couvrant des secteurs emblématiques de l'action publique et enregistrant les engagements réciproques des parties, dans le respect de la libre administration des collectivités territoriales.

Ce sont au total 6,927 millions d'euros qui seront investis par l'État et le Conseil Départemental à court terme pour répondre à la crise et permettre au département de la Vienne de répondre aux défis de demain.

Le plan de relance présenté par le Premier ministre le 3 septembre dernier s'élève à 100 milliards d'euros. Il constitue une réponse au choc macro-économique né du confinement, à l'incertitude liée à la situation sanitaire, et aux restrictions d'activité qu'elle impose. Le plan de relance est à la fois une réponse contracyclique à un choc conjoncturel mondial et un plan d'investissement pour préparer la France de 2030. A cet égard, il fait le choix de trois piliers thématiques : la cohésion, la compétitivité et l'écologie. Il vise à amorcer la mutation vers un nouveau modèle de développement, ambitieux sur l'appareil productif, respectueux de l'environnement et équilibré humainement.

Sa mise en œuvre doit être rapide pour éviter la persistance des déséquilibres du cycle économique, dont la hausse du taux de chômage à laquelle le plan « un jeune, une solution » apporte une part de la réponse. Elle doit en particulier jouer sur la commande publique, facteur important d'entraînement sur le reste de l'économie. Cette mise en œuvre doit s'appuyer sur les territoires, en venant soutenir des projets structurants. Dans la perspective de la transition écologique, la rénovation thermique des bâtiments publics constitue une mesure de soutien immédiate au secteur du bâtiment et un investissement nécessaire et judicieux pour l'avenir. A des fins de cohésion territoriale et de transition numérique, le déploiement d'infrastructures de réseau sera un vecteur d'égalité et de compétitivité. Le soutien aux mobilités les plus durables renforcera l'offre de transports pour les citoyens. Enfin, l'aide aux projets pour la cohésion sociale et territoriale traduira l'ambition de rayonnement de nos territoires.

En complément de ces dispositifs nationaux et régionaux de relance, l'État souhaite s'engager aux côtés du Département de la Vienne. L'État le fera notamment en venant en appui des investissements prévus par le Département sur son champ de compétences, pour en accélérer et en amplifier la réalisation. L'objectif consiste à porter une forte territorialisation du plan de relance au service de ce territoire. Le Conseil Départemental est en effet acteur majeur de la commande publique. Dans ce cadre, il apparaît particulièrement utile de décider conjointement d'actions communes à l'État et au Conseil Départemental, de leurs modalités, comme de leur organisation.

Le Département de la Vienne porte 14 priorités depuis 2015 et a établi des schémas pluri-annuels dans tous ses champs de compétence. Il en est ainsi en particulier pour les collèges avec une autorisation de programme de 141 millions d'euros et la construction ou la reconstruction de 4 collèges.

Conscients du rôle majeur que jouent les collectivités dans leurs domaines de compétences, l'État et le Département de la Vienne conviennent de mobiliser l'investissement public comme levier de cette reprise et comme outil stratégique en matière d'emploi.

Présentation des actions déployées du plan France Relance

1. Rénovation thermique des Bâtiments

L'État et le Conseil départemental partagent le constat que les politiques engagées depuis plusieurs années doivent désormais être amplifiées pour accélérer et massifier des transformations déjà à l'œuvre. Le volet « rénovation thermique des bâtiments » a ainsi vocation à constituer le cadre d'intervention pour décliner en Vienne les grandes priorités gouvernementales en la matière.

Le Département réalisera des opérations dans les bâtiments suivants :

- Collège de Loudun : réaménagement de la demi-pension
- Collège de Vouneuil-sur-Vienne : cuisine centrale
- Collèges de Lençloître, de Châtelleraut (Jean Macé), de Dangé-Saint-Romain et de Gençay : rénovation thermique
- Rénovation énergétique des bâtiments départementaux :
 - Centre routier de Neuville
 - Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) de Poitiers de la direction générale adjointe des solidarités (DGAS) du Département

Au titre de France Relance, l'État mobilisera 2,935 millions d'euros sur cette thématique dans le cadre d'une Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements (DSID) spéciale, renforcée en 2021.

2, Mobilités douces

Le Département de la Vienne s'est engagé dans un plan vélo et randonnées ambitieux qui va permettre de réhabiliter 500 kilomètres de voies cyclables permettant en particulier :

- D'aménager les vélos-routes et voies vertes Saint-Jacques de Compostelle (V41) et V94,
- De doubler l'itinéraire chemin de Saint-Martin en vélo,
- D'aménager d'anciennes voies ferrées :
 - Châtelleraut-Fontevrault
 - Lussac-Moussac
 - Fleix – Nalliers

Pour ces opérations, l'État apportera un financement de 1 million d'euros au titre de la DSID (2021-2022) et des crédits territorialisés du plan de relance.

3. Amélioration de la résilience sanitaire et cohésion sociale

- Institut Départemental pour la protection de l'Enfance et l'accompagnement des Familles (IDEF) : construction d'un bâtiment d'accueil pour les pré-adolescents au sein du foyer départemental de l'enfance. Accueil d'enfants de 10 à 14 ans en attente de solution de placement définitif.
- Espace Vienne Autonomie : bâtiment d'accueil pour les personnes âgées et handicapées permettant de découvrir toutes les nouveautés technologiques en matière d'habitat.

L'État participera à hauteur de 500 000 € avec des crédits territorialisés du plan de relance provenant de l'enveloppe médico-sociale centralisée à la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA).

4. Renforcement des mesures environnement et lutte contre le réchauffement climatique

Dans le cadre de la gestion et la préservation des espaces naturels et de la restauration des zones humides, le Département prévoit des travaux de restauration notamment au Fontou à Valence-en-Poitou, à la verrerie de Béruges et l'étang de Beaufour dans le domaine de Léché.

L'État et ses opérateurs participeront à hauteur de 400 000 € pour ces opérations en 2021 et 2022 dans le cadre d'appels à projets.

5. Développement du tourisme durable et rénovation de patrimoine

Le Département de la Vienne mène une politique forte sur ce sujet avec, d'une part, le plan tourisme départemental qui porte le développement de projets touristiques nouveaux comme l'Historial du Poitou ou le plan de développement du Futuroscope et en même temps une politique d'aide au patrimoine historique avec un appel à projets « patrimoine » qui est relancé chaque année avec une enveloppe de près d'1 million d'euros d'aides aux communes ou intercommunalités.

Le projet d'Historial du Poitou à Monts-sur-Guesnes a fait l'objet d'une consultation et d'une délégation de service public, il est aidé par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) à hauteur de 0,8 million d'euros puisque cette opération permet la réhabilitation d'un patrimoine historique. Il manque toutefois dans le plan de financement des aides de l'Europe qui ont été réduites finalement au dernier moment. Les crédits du plan de relance pourraient permettre d'apporter un financement complémentaire de 0,6 million d'euros.

En outre, le Département s'engage dans la rénovation du pont Henri IV à Châtellerault. Il s'agit d'un monument historique qui est fragilisé avec le temps.

Ce pont en maçonnerie achevé en 1609 et classé monument historique depuis 1913, présente aujourd'hui de nombreux désordres menaçant sa stabilité. L'infiltration des eaux à partir de la chaussée et des trottoirs en est une des causes. Les travaux prévus en 2021 et 2022 consistent à restaurer l'étanchéité de l'ouvrage comprenant le décaissement de l'ouvrage, la pose d'un complexe d'étanchéité et la réfection totale de la chaussée et des trottoirs. Ces travaux permettront d'assainir l'ouvrage et d'envisager, après essorage, de reprendre l'ensemble des maçonneries des 9 arches et des fondations.

Le montant des travaux est de 2,1 millions d'euros.

La DRAC apportera 0,6 million d'euros. Un financement complémentaire de 0,5 million d'euros s'opérera au titre de la DSID ou de fonds de relance de la DRAC.

6. Inclusion numérique

Le Département de la Vienne a beaucoup investi dans le déploiement de la fibre pour tous avec l'objectif commun qu'en 2023, 80 % des habitants y aient accès, et la totalité du Département en 2025.

Parallèlement, une charte pour l'inclusion numérique a été signée avec de nombreux acteurs du Département afin de renforcer l'usage du numérique pour les personnes les plus éloignées de ces outils.

L'État vient d'affecter un crédit de 200 millions d'euros pour favoriser le recrutement d'environ 4000 « conseillers numériques » d'ici 2022.

Compte tenu des risques de disparités sur les territoires dans la mise en œuvre, le Département de la Vienne et l'État souhaitent valider une démarche partenariale dans laquelle le Département serait en charge de la coordination des projets en établissant un projet de territoires.

Le Département de la Vienne souhaite s'inscrire dans cette démarche qui est largement commencée puisque l'analyse des besoins et le recensement des points ressources ont déjà été faits.

L'État s'engage à réserver un nombre de postes de conseillers numériques pour le territoire départemental qui seront répartis dès que le plan départemental co-piloté avec l'État et les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) sera validé.

7. Soutien territorial au Plan de relance

La territorialisation du plan de relance s'inscrit notamment par des mesures de soutien renforcées en faveur des collectivités territoriales, qui sont des acteurs essentiels pour répondre aux enjeux de transition écologique, de compétitivité et de cohésion de nos territoires.

Pour l'État, la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) exceptionnelle, ouverte par l'article 28 et l'état annexe B de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, est un outil puissant et déjà opérationnel, puisque d'ores et déjà 3 885 005 € ont été attribués en 2020 à ce titre à des projets émanant de collectivités de la Vienne, et un solde de 2 386 833 € reste encore à répartir pour l'année 2021.

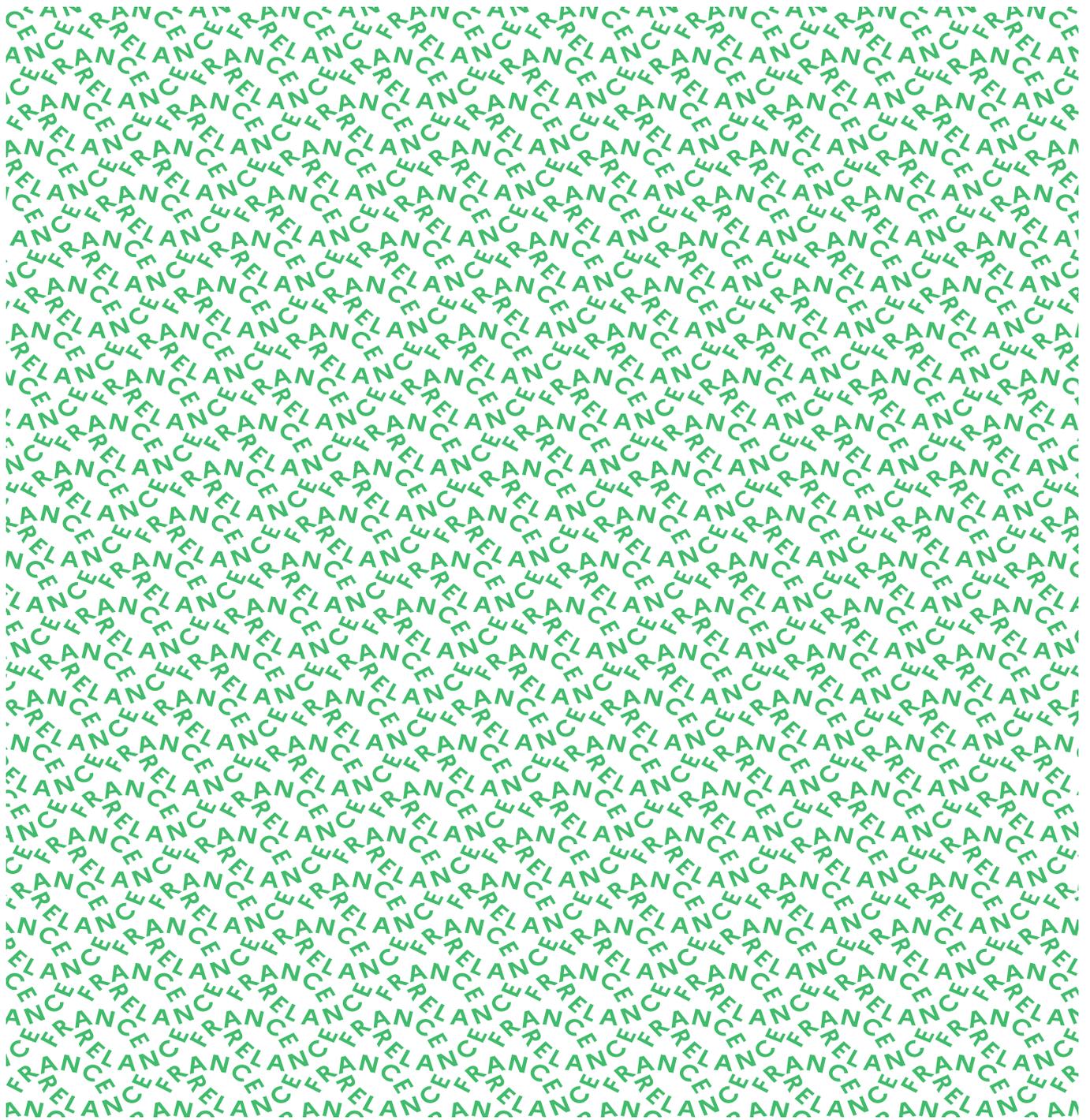
En 2021, la DSIL est également accrue par l'article 94 et l'état annexe B de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021, et une enveloppe supplémentaire de 4 263 244 euros de soutien à la rénovation thermique des bâtiments des communes et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de la Vienne a été décidée dans ce cadre. En accord avec les conclusions de la convention citoyenne sur le climat, la rénovation énergétique des bâtiments constitue en effet un axe privilégié d'investissement pour faire face à l'urgence écologique.

Le Département de la Vienne accompagne quant à lui les projets des communes et intercommunalités grâce à des dispositifs d'assistance en ingénierie ainsi qu'en subventions à travers les aides de son dispositif d'Accompagnement des Communes et des Territoires pour l'Investissement dans la Vienne (ACTIV) pour soutenir le patrimoine bâti, l'aménagement des espaces publics, l'accessibilité des lieux publics ou encore les travaux de voirie. Le Département a inscrit 19,3 millions d'euros à son budget primitif 2021 pour ce dispositif d'aide.

Pour 2021 et 2022, l'État et le Département de la Vienne s'attacheront à renforcer le soutien au financement de projets portés par les collectivités territoriales dans le cadre des priorités du plan de relance et coordonneront au plus près leurs interventions pour renforcer les effets leviers des financements publics, en particulier au bénéfice des plus petites collectivités.

8. Soutien à l'emploi et au tissu économique

L'ambition du plan de relance et du présent accord est aussi de soutenir l'emploi et les entreprises du Département de la Vienne. Alors que la crise sanitaire a fragilisé le tissu socio-économique par le fort ralentissement de l'activité économique, le Gouvernement a déjà apporté plusieurs réponses pour soutenir les employeurs et les salariés. L'ensemble des chantiers inscrits dans cet accord cadre a vocation à soutenir l'activité des petites et moyennes entreprises de notre territoire. Le Département de la Vienne mène depuis de nombreuses années une politique forte en insertion par l'activité économique et l'insertion de clauses sociales, écologiques et de sécurité sanitaire. Elles seront recherchées dans tous les marchés visés par ce plan.



Cabinet de la préfète

Bureau de la communication interministérielle

Mél nathalie.brionnet@vienne.gouv.fr

7, place Aristide Briand, 86000 Poitiers



Karine Dufour

Responsable des relations presse - Direction de la Communication

Hôtel du Département - Place Aristide Briand - 86 000 Poitiers

05 49 55 66 73 / 06 07 24 02 19

kdufour@departement86.fr